

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2026

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2341)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 22

AMENDEMENT

présenté par

M. Arenas, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« 2026-2027 »

les mots :

« 2027-2028 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI réitère son opposition à l'extension du dispositif, d'autant plus que la date d'entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2026 est peu réaliste.

En effet, alors que le dispositif a été généralisé au collège à la rentrée scolaire 2025, selon une enquête menée par le syndicat SNPDEN-UNSA en septembre dernier, seuls 8,5% des principaux de

collèges se sont conformés au dispositif. Parmi les principales raisons explicatives de cette situation, figure le manque de moyens spécifiques alloués à cette mesure, notamment par les collectivités territoriales à qui on applique à chaque budget des coupes toujours plus massives qui les empêchent de mener leurs missions à bien. Dans ce contexte, Sophie Vénéitay, secrétaire générale du SNES-FSU (RMC, 29/11/25) rappelle qu' : « On ne peut pas vouloir généraliser une mesure qui est un échec » alors même que « Plus de la moitié des collèges n'ont pas pu appliquer le dispositif. Soit parce qu'ils n'ont pas eu les moyens de s'équiper ou tout simplement par manque de personnel ». Par conséquent, l'entrée en vigueur d'une généralisation du dispositif au lycée à la prochaine rentrée scolaire 2026 relève avant tout d'un voeu pieux.

Par ailleurs, des études internationales, comme celle menée par The Lancet en février 2025, tendent à remettre en cause l'efficacité des mesures d'interdiction des téléphones portables dans les établissements scolaires, qui n'améliorent ni les résultats scolaires, ni le bien-être des élèves. Et elle nous invite à minima, à prendre davantage le temps de la réflexion pour repenser de façon intelligente la place du numérique à l'école.